

## Deux anciens responsables rwandais jugés à Bruxelles pour « crime de génocide »

Le Monde, 9 octobre 2023

**Séraphin Twahirwa, 65 ans, et Pierre Basabose, 76 ans, ont été décrits par des témoins comme ayant participé très activement aux campagnes anti-tutsi du début des années 1990.**



L'ancien responsable rwandais Séraphin Twahirwa, au tribunal de Bruxelles, le 9 octobre 2023. SIMON WOHLFAHRT / AFP

Deux anciens responsables rwandais accusés de « crimes de guerre » et « crime de génocide » sont jugés à partir du lundi 9 octobre à Bruxelles. C'est le sixième procès d'assises en Belgique lié au génocide des Tutsi, qui fit

au moins 800 000 morts, selon l'ONU, entre avril et juillet 1994.

Séraphin Twahirwa, 65 ans, et Pierre Basabose, 76 ans, avaient trouvé refuge en Belgique, ancienne puissance coloniale où vit une importante communauté rwandaise. Ils y ont été arrêtés en septembre 2020. Ciblés par des mandats d'arrêt internationaux émis au Rwanda, ils étaient également dans le collimateur du parquet fédéral belge, alerté par les services de l'immigration sur leur profil suspect.

Ces deux proches de l'ex-couple présidentiel Habyarimana ont été décrits par des témoins de l'enquête comme ayant participé très activement aux campagnes anti-tutsi du début des années 1990, qui ont fini par mener à un génocide. Séraphin Twahirwa est accusé d'avoir dirigé à Kigali une milice d'Interahamwe (extrémistes hutu) à l'origine de dizaines de meurtres entre avril et juillet 1994. Il se voit aussi reprocher une douzaine de viols commis sur des femmes tutsi.

De son côté, Pierre Basabose, qui a obtenu le statut de réfugié politique en Belgique, est soupçonné d'avoir été « un financier » des

miliciens hutu. D'après l'accusation, cet ancien militaire, devenu un riche entrepreneur, fournissait les Interahamwe en argent et en armes, profitant de ses liens avec le parti et l'entourage du président Juvénal Habyarimana. Ancien membre de la garde présidentielle dans les années 1970, il était aussi un des actionnaires de la Radio-télévision libre des Mille collines, tristement célèbre pour avoir diffusé durant le génocide des appels à tuer des Tutsi.

## La Belgique « pionnière »

Réclamés aussi par le Rwanda, les deux hommes sont jugés en Belgique au titre de la « *compétence universelle* » des tribunaux belges pour les crimes de droit international humanitaire commis à l'étranger. Ils encourrent la réclusion criminelle à perpétuité. L'audience devant la cour d'assises de Bruxelles devait s'ouvrir ce lundi à 9 heures. Elle est programmée sur deux mois, à raison de quatre jours de débats par semaine, du

lundi au jeudi.

La Belgique a déjà organisé depuis 2001 cinq procès liés à ce génocide. Comme lors du dernier en date, celui du haut fonctionnaire rwandais Fabien Nereetsé, condamné en 2019 à vingt-cinq ans de prison, deux figures du barreau belge vont s'opposer pendant ce procès. Il s'agit de l'avocat Jean Flamme, sur les bancs de la défense, et de Michèle Hirsch, du côté des parties civiles, qui plaidera pour plusieurs victimes.

« *La Belgique est pionnière dans la poursuite des génocidaires et ces procès sont toujours historiques* », a déclaré à l'AFP M<sup>e</sup> Hirsch, qui a été de tous ces procès « *rwandais* » à Bruxelles. En juin, lors d'une audience préliminaire, M<sup>e</sup> Flamme, qui défend Pierre Basabose, avait réclamé la nullité des poursuites, arguant du fait que son client, septuagénaire, souffre de démence et ne serait pas capable de participer à son procès. L'avocat a été débouté mais le sujet pourrait resurgir à l'ouverture du procès.

**Le Monde avec AFP**